

Cuisine

- Ne posez jamais d'objets combustibles (matière plastique, bois, papier, etc.) sur votre cuisinière.
- Lorsque le téléphone sonne ou que ça sonne à la porte, réduisez le feu de votre cuisinière. La conversation pourrait durer plus longtemps que prévu.
- Ne quittez jamais la cuisine lorsque vous êtes en train de chauffer de l'huile ou de la graisse.
- La cire, la paraffine, l'encaustique et autres matières facilement inflammables ne doivent être chauffées qu'au bain-marie.
- Etouffez l'huile ou la graisse en feu à l'aide d'un couvercle ou d'une couverture d'extinction. N'essayez jamais d'éteindre de tels incendies avec de l'eau.

Appareils électroménagers

- Nombre d'appareils électroménagers produisent de la chaleur et présentent par conséquent un risque d'incendie (radiateurs, fers à repasser, lampes, etc.). Observez le mode d'emploi avant utilisation.
- Lorsque vous utilisez des radiateurs électriques transportables, ne les laissez jamais sans surveillance et retirez la fiche après utilisation. Observez les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles.
- Les thermoplongeurs ne doivent être utilisés que dans des récipients incombustibles, sur un support incombustible.
- Lorsque vous éteignez votre téléviseur, éteignez-le complètement. En stand-by, votre appareil reste sous tension et peut ainsi provoquer un incendie.
- Faites réparer les appareils défectueux par un spécialiste, surtout lorsque apparaît une odeur de roussi.

Bougies

- Posez les bougies sur un support stable et incombustible.
- Respectez une distance suffisante (50 cm) par rapport aux matériaux combustibles.
- Ne laissez jamais brûler une bougie sans surveillance.

Chauffages à bois et cheminées

- Ne posez que des appareils homologués, installés par un spécialiste.
- Observez les distances de sécurité par rapport aux meubles et objets combustibles.
- N'utilisez que du bois naturel, suffisamment sec (stockage 2 à 3 ans à l'air libre, à l'abri de la pluie).
- Pour garantir une bonne combustion, le feu doit disposer de suffisamment d'air.
- Les cendres doivent être collectées dans un récipient incombustible avec couvercle, posé sur un support incombustible.

Appareils à gaz

- N'utilisez des appareils à gaz tels que grills, réchauds, chauffages à gaz ou ustensiles de camping que dans des pièces bien aérées ou à l'extérieur.
- Après emploi, fermez le robinet principal de la bouteille de gaz.
- N'entreposez jamais ces appareils ainsi que les bouteilles pleines et/ou vides à la cave ou dans d'autres pièces fermées. Stockez-les dans une pièce bien aérée (le gaz est plus lourd que l'air).
- Utilisez toujours des appareils conformes aux prescriptions de sécurité et respectez leur mode d'emploi.

Fumeurs

- N'utilisez que des cendriers incombustibles et ne les videz jamais dans une corbeille à papier ou dans une poubelle.
- Fumer au lit est dangereux ! Il arrive régulièrement que des fumeurs se réveillent en sursaut dans une literie en flammes ou meurent asphyxiés.

Locaux annexes

- Veillez à l'ordre dans les locaux annexes (garage, grenier, chaufferie, cave, etc.).
- Veillez à une bonne aération lorsque vous manipulez des liquides combustibles (solvants, peintures, sprays, colles, etc.) et évitez les sources d'allumage.
- Ne conservez des chiffons imbibés d'huiles ou de solvants que dans des récipients incombustibles avec couvercle (danger d'auto-allumage).
- N'entrez pas de matériel combustible dans une chaufferie.

Enfants

- Conservez les articles de fumeurs, allumettes et briquets hors de la portée des enfants.
- Les enfants doivent apprendre le comportement correct par rapport au feu sous la surveillance des adultes. L'expérience montre que l'interdiction seule ne sert pas à grand-chose.

Installations de détection incendie

Les installations de détection incendie ne sont pas obligatoires dans les maisons d'habitation mais néanmoins conseillées dans de nombreux cas, en particulier lors de danger accru pour les personnes (évacuation difficile) ou en présence d'importantes valeurs matérielles. Il arrive souvent que des pièces uniques de très grande valeur soient anéanties par le feu.

En cas d'incendie

Lorsqu'un incendie éclate, agissez selon le principe :

Alarmer N° 118
Sauver
Eteindre